

AIDE AU DEVELOPPEMENT

• **Vous êtes apiculteur, vous pouvez déposer une demande d'aide au développement si :**

- vous êtes affilié à l'AMEXA ou si vous payez une cotisation de solidarité MSA,
- vous avez un minimum de 70 ruches et un maximum de 300 ruches,
- vous avez un projet d'agrandissement d'au moins 30 ruches et de 30 essaims et/ou reines.

Attention, si vous sollicitez une demande d'aide au développement, vous ne pourrez pas déposer une demande d'aide à la reconstitution du cheptel.

• **Pour déposer une demande d'aide vous devez :**

- compléter le formulaire de demande d'aide (annexe 8),
- joindre à votre demande d'aide les documents suivants :

- ◆ la déclaration enregistrée au service compétent (cachet faisant foi) ou récépissé dans le cas de télédéclaration de ruchers (Téléruchers), attestant du nombre de ruches et de leur déplacement, (**faire apparaître le total de ruches**)
- ◆ présentation du projet de développement,
- ◆ la copie du cahier ou registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers,
- ◆ l'attestation de l'éleveur relative au lieu de production des essaims et des reines, (attestation d'origine du cheptel annexe 7),
- ◆ l'attestation de l'AMEXA ou de la MSA certifiant le paiement des cotisations pour l'exercice en cours, ou dernier appel de cotisations avec copie du relevé de compte prouvant l'acquittement,
- ◆ le/les devis ou la/les facture(s) pro forma du/des matériel(s) prévu(s),
- ◆ un relevé d'identité bancaire (1 seul RIB par programme sauf clôture du compte à justifier par courrier.

- adresser votre dossier **complet par courrier recommandé avec accusé de réception** directement à :

FranceAgriMer
Direction Gestion des Aides,
Unité CPER – Aides aux Filières et aux Exploitations,
A l'attention de Nadia ADANE
Cellule Apiculture
TSA 50005
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex.
☎ 01.73.30.35.34.

le 15 décembre de l'année N au plus tard.

• **Les investissements susceptibles de bénéficier d'une subvention :**

Les investissements concernés sont les suivants (les frais de port et de transport ne sont pas éligibles) :

- Ruches vides neuves complètes (1 toit + 1 corps + 1 fond),
- Essaims (origine Union Européenne obligatoire),
- Reines (origine Union Européenne obligatoire).

Lors de votre dépôt du dossier, un tableau récapitulatif est demandé pour tout achat de ruches en kit afin de faciliter l'instruction de votre dossier.

Investissements éligibles	<i>Ruche vide neuve</i>	<i>Essaim</i>	<i>Reine</i>
Forfait	20 € HT	30 € HT	8 € HT

Les montants forfaitaires indiqués ont été élaborés sur la base de moyennes de coûts d'achat. Ces montants seront pris en compte pour le paiement de l'aide, même si la dépense réelle est inférieure au forfait mentionné.

• **Le montant de l'aide**

Le montant de l'aide s'élève à une prise en charge forfaitaire de 20 € par ruche, de 30 € par essaim et de 8 € par reine dans la limite de 120 ruches et essaims et/ou reines par exploitation. Le financement s'effectue sur des ruches complètes, soit 1 ruche ET 1 essaim ou 1 ruche ET 1 reine. En tout état de cause, l'aide ne sera pas octroyée pour une ruche seule.

Exemples pour un développement de 30 ruches

- ▶ soit 30 ruches ET 30 essaims
- ▶ soit 30 ruches ET 30 reines
- ▶ soit 30 ruches ET 20 essaims ET 10 reines
- ▶ soit 30 ruches ET 25 essaims ET 5 reines etc.

• **La période de réalisation de l'investissement**

La période de réalisation du programme communautaire s'étend du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1. En conséquence, **le programme d'investissements doit être entièrement réalisé (factures acquittées) au plus tard le 31 août du programme en cours.**

• **L'instruction du dossier**

Après examen de votre dossier, une décision d'acceptation ou de rejet vous sera adressée par FranceAgriMer. Elle précisera le montant de l'investissement retenu ainsi que le montant de l'aide correspondante.

Les demandes ne peuvent recevoir une suite favorable que dans la limite des crédits disponibles pour l'exercice en cours.

• **Le versement de la subvention**

L'aide vous sera versée **au plus tard le 15 octobre de l'année N+1** après transmission par **courrier recommandé avec accusé de réception** à FranceAgriMer avant le **31 août N+1** dernier délai, des factures dûment acquittées par les fournisseurs (cachet du fournisseur et revêtues des mentions de règlements : date et numéro de chèque) ou, à défaut, des factures accompagnées des relevés de compte correspondants prouvant la réalité de la dépense.

Dans le cas d'un paiement en espèces, la facture doit être obligatoirement acquittée par le fournisseur avec cachet et signature de sa part. A défaut, cet investissement ne sera pas retenu.

Aucune aide ne sera versée pour une réalisation inférieure à 30 ruches et 30 essaims et/ou reines.

IMPORTANT

Lors de l'envoi de vos justificatifs de paiements, si le fournisseur est différent de celui prévu initialement, il est indispensable de faire remplir une nouvelle attestation d'origine du cheptel (annexe 7).

Dans le cas contraire, l'investissement ne sera pas pris en compte.

ANNEXE N° 8



Programme communautaire d'amélioration de la
production et de la commercialisation des produits de
l'apiculture



FranceAgriMer

MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE, DE
L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Programme 201 / 201

Règlement n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007

Date limite de dépôt à FranceAgriMer : 15 décembre 2011 (cachet de la poste faisant foi)
Unité CPER – Aides aux Filières et aux Exploitations
TSA 50005 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex

DEMANDEUR INDIVIDUEL

N° SIRET (obligatoire) :

M. Mme Mlle (rayer les mentions inutiles) Nom

Prénoms Nom de jeune fille

Né(e) le à Département ou pays...

N° M.S.A ou affiliation AMEXA :

DEMANDEUR EN SOCIÉTÉ (GAEC et autres Sociétés)

N° SIRET (obligatoire) :

Dénomination sociale

Forme juridique Date d'immatriculation :

Associés exploitants :

Nom de naissance	Prénom	Né(e) le	N° MSA
------------------	--------	----------	--------

M. Mme Mlle

M. Mme Mlle

Nom et prénom du gérant (sauf pour les GAEC) : M. Mme Mlle

POUR TOUS LES DEMANDEURS (Mentions obligatoires)

Adresse du demandeur :

Code postal Commune

N° Tél. fixe : N° Tél. portable :

Adresse e-mail :

Montant total prévisionnel de l'investissement présenté (HT) :euros

Nombre de ruches figurant sur la dernière déclaration :

- nombre d'essais :.....

- race :.....

- lieu de production :.....
(Union Européenne obligatoire)

- prix unitaire :.....€ HT

- **montant total devis / facture).....€ HT**

- n°, date devis / facture :.....

Total général des devis et/ou factures : € HT
--

Assujettissement à la TVA : oui / non **(rayer la mention inutile)**

A

Le,

Signature du fournisseur

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- la déclaration enregistrée par le service compétent (cachet faisant foi) ou récépissé dans le cas de télédéclaration de ruchers (Téléruchers), attestant du nombre de ruches et de leur déplacement, (**faire apparaître le total de ruches**)
- copie du cahier ou du registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers,
- l'attestation de l'AMEXA ou de la MSA certifiant le paiement des cotisations, ou dernier appel de cotisation avec copie du relevé de compte prouvant l'acquittement,⁽¹⁾
- devis ou factures pro forma du matériel prévu,
- présentation du projet,
- un relevé d'identité bancaire (1 seul RIB par programme sauf clôture du compte à justifier par courrier)

DETAIL DU PROJET

Nombre de ruches dernièrement déclarées (A)

Projet de développement (minimum 30 ruches + 30 essaims) (B)

Nombre de ruches total après développement (A + B)

DETAIL DES DEVIS OU FACTURES

Nombre de **ruches vides neuves**

Montant de la dépense HT

Nombre d'**essaims**

Montant de la dépense HT

Nombre de **reines**

Montant de la dépense HT

RAPPEL : Le financement ne s'effectue que sur des ruches complètes soit **1 ruche = 1 essaim et/ou 1 reine**

➤ **Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions réglementaires exposées dans la notice jointe.**

➤ Je demande à bénéficier de l'aide au développement.

➤ Je déclare accepter et faciliter les contrôles et respecter les obligations prescrites par l'autorité administrative pour vérifier le bien fondé des présentes demandes,

➤ **J'atteste sur l'honneur :**

- l'exactitude des renseignements fournis sur l'ensemble de ce formulaire,
- **que je ne bénéficie pas d'autres aides spécifiques communautaires pour le même objet.**

Date	SIGNATURE ⁽²⁾
⁽²⁾ du demandeur ou du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC	

Je suis informé que conformément au règlement (CE) n° 259/2008 qui impose aux Etats membres la publication des montants versés aux bénéficiaires des aides financées par le FEAGA et le FEADER, toute demande d'aide conduira à la collecte d'informations nominatives me concernant et que mes nom/raison sociale, commune de résidence/siège social, code postal et le montant net des aides perçues feront l'objet d'une publication annuelle. Je suis par ailleurs informé que les informations publiées pourront être traitées par les organes des Communautés et des Etats membres compétents en matière d'audit et d'enquête. Les informations publiées seront consultables sur un site WEB unique dédié (<http://agriculture.gouv.fr/beneficiaires-pac>) pendant une durée de deux ans. La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication.

⁽¹⁾ les échéanciers de paiements ne sont pas recevables